

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE



Directoire pour la gestion des archives diocésaines et l'exercice de l'office d'archiviste



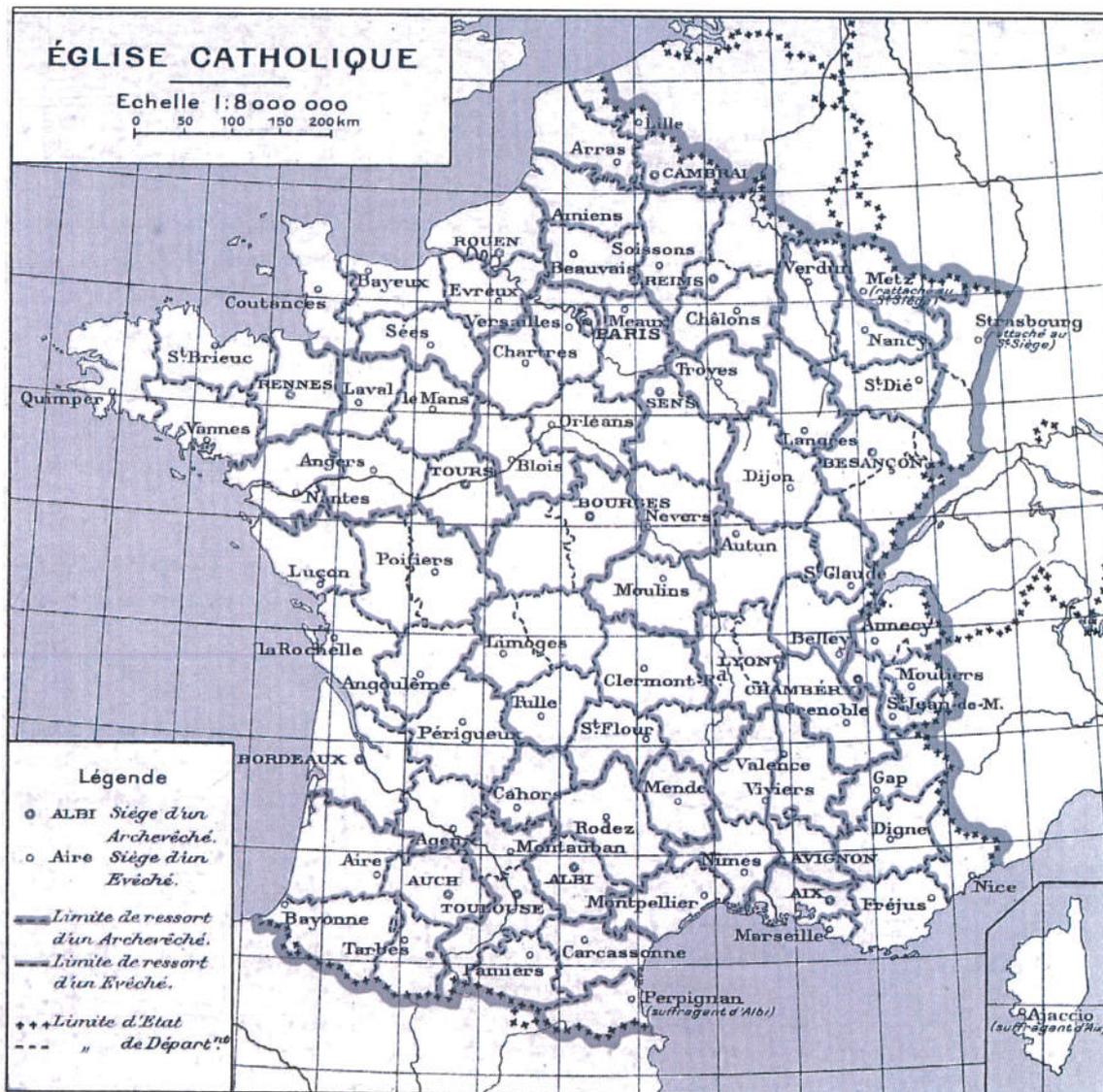
Archives historiques du diocèse de Nice,

Bulle de nomination de M^{gr} Ricard, évêque de Marciana et auxiliaire de M^{gr} Chapon, évêque de Nice.

26 octobre 1923, SC2. 1D1,1.

SOMMAIRE

Avant-propos.....	5
Préambule.....	6
I. Les archives ecclésiastiques	
Art. 1. Définition.....	6
Art. 2. Propriété.....	7
Art. 3. Responsabilités.....	7
Art. 4. Producteurs.....	8
II. Organisation générale	
Art. 5. L'office de délégué épiscopal.....	8
Art. 6. Le Service diocésain.....	9
Art. 7. Le Centre diocésain.....	9
III. Traitement des archives	
Art. 8. Gestion des archives courantes et intermédiaires.....	9
Art. 9. Archivage électronique.....	9
Art. 10. Modalités d'entrée au Centre diocésain.....	10
Art. 11. Classement et analyse des documents.....	11
Art. 12. Rédaction des instruments de recherche.....	11
Art. 13. Conservation.....	11
Art. 14. Cas particuliers.....	11
IV. Délais de communicabilité et dérogations	
Art. 15. Définition des catégories.....	12
Art. 16. Catégorie C.....	12
Art. 17. Catégorie R.....	12
Art. 18. Catégorie R (registres de catholicité).....	12
Art. 19. Catégorie NC.....	13
Art. 20. Autres cas.....	13
Art. 21. Dérogations.....	13
V. Communication et mise en valeur	
Art. 22. Modalités de communication.....	13
Art. 23. Règlement de la salle de lecture.....	14
Art. 24. Reproduction et droit de propriété.....	14
Art. 25. Valorisation du patrimoine archivistique.....	14
Annexe n°1 – Note de procédure sur l'instruction des dérogations.....	16
Annexe n°2 – Règlement-type de la salle de lecture.....	17
Annexe n°3 – Autorisation de reproduction de documents.....	18



« Carte des diocèses de France » extraite de l'ouvrage du Comité national de géographie, *Atlas de France*, planche n° 69 : divisions administratives, 1933.

AVANT-PROPOS

Comme nous l'avons évoqué lors du 40^e anniversaire de notre fondation en octobre 2013, plusieurs projets nationaux sont actuellement mis en œuvre pour aider les archivistes ecclésiastiques dans leur mission de sauvegarde et de conservation des documents.

Les questions relatives à la gestion des archives diocésaines et à l'exercice de l'office d'archiviste suscitaient depuis plusieurs années de nombreuses interrogations. Répondant à cette attente légitime des diocèses, une commission d'archivistes diocésains a rédigé ce directoire afin de donner un cadre normatif et réglementaire à la gestion de ces archives. Validé par le conseil d'administration de l'Association des archivistes de l'Église de France et prenant appui sur les textes régissant le droit de l'Église, ce directoire prend en compte la spécificité des archives diocésaines et la mission de l'archiviste dans l'exercice de son office.

Texte de référence en matière d'organisation et de traitement des archives, de délais de communicabilité et de mise en valeur, ce directoire permet désormais d'établir les conditions d'une bonne gestion des archives en respectant la législation tant civile que religieuse.

Paris, le 23 octobre 2014

Gilles Bouis,
Président de l'Association des archivistes de l'Église de France